



Attribution de contrats doctoraux 2026

AMI CNRS Biologie

dans le cadre de la Cellule Santé du CNRS

La Cellule Santé du CNRS renouvelle en 2026 son appel à propositions pour financer des **initiatives interdisciplinaires** au travers de Contrats Doctoraux visant à :

- étudier ou identifier les déterminants personnels (prédispositions naturelles, génétiques, comportements, ...) mais également environnementaux et sociaux et affectant l'évolution de la santé, à l'échelle de l'individu ou de la population
- comprendre/modéliser/prédire les mécanismes des transitions physio-pathologiques, le développement des pathologies, notamment en fonction de ces différents déterminants.

Les propositions pourront porter aussi bien sur le développement de concepts que sur l'élaboration de méthodes ou d'outils, qu'il s'agisse de solutions spécifiques à une pathologie particulière ou de développements à vocation plus générale.

Dans ce cadre, **CNRS Biologie lance une Appel à Manifestation d'Intérêt** pour recueillir des propositions sur le formulaire en attaché, selon les critères énoncés en pièce jointe.

Les Propositions devront parvenir au plus tard le **5 janvier 2026 18h**, sur l'adresse suivante : cnrs-biologie.frsante@cnrs.fr

Critères d'éligibilité

Les projets devront présenter clairement un **caractère interdisciplinaire**. Les approches interdisciplinaires en recherche en santé désignent des méthodologies de recherche qui mobilisent des connaissances, concepts, outils et méthodes issus de plusieurs disciplines scientifiques pour répondre à des **problématiques complexes liées à la santé humaine**. Elles se distinguent en favorisant une véritable intégration et collaboration entre différentes spécialités¹ et allant au-delà de la simple juxtaposition de disciplines différentes.

¹ Caractéristiques des approches interdisciplinaires en recherche en santé :

1. Collaboration entre disciplines : Elles impliquent de façon significative des chercheurs/chercheuses issus de divers domaines (médecine, biologie, épidémiologie, sciences sociales, environnement, ingénierie, etc.).
2. Intégration des savoirs : Elles ne se contentent pas d'un simple juxtaposé disciplinaire, mais visent une véritable hybridation des concepts et méthodologies.
3. Approche systémique : Elles considèrent la santé dans un cadre global, en prenant en compte les facteurs biologiques, environnementaux, sociaux, économiques et politiques.
4. Co-construction avec les parties prenantes : Elles favorisent souvent une recherche participative impliquant personnes malades, professionnel.les de santé, décideurs et décideuses publiques et autres acteurs et actrices de terrain.

Chaque thèse devra être co-dirigée par 2 chercheurs/chercheuses ou enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses affectés à 2 unités de recherche différentes.

Les 2 co-directeurs/directrices doivent :

- Soit être affecté.es à 2 unités rattachées à 2 instituts différents à titre principal
- Soit être rattaché.es à 2 sections du CNRS (ou équivalent CNU, INSERM, IRD, ...), chacune relevant de 2 instituts pilotes distincts (tout en conservant le critère d'appartenance à deux unités de recherche distinctes) (<https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/intitsec.php>).

Les conditions d'encadrement sont les suivantes :

- Les deux co-directeurs/directrices de la thèse doivent être rattaché.es à deux unités différentes sous **tutelle principale CNRS**.
- Au moins l'un.e des deux co-directeurs/directrices de la thèse possède **l'HDR ou à une date de soutenance d'HDR fixée en 2026**.
- Un.e co-directeur/directrice ne peut soumettre qu'une seule candidature.

Par ailleurs, un.e co-directeur/directrice qui a déjà obtenu un contrat doctoral CNRS dans le cadre d'autres campagnes (80PRIME, PhD joint Program, International, ...) **au cours des 4 dernières années (2021-2025)** n'est pas éligible pour cet appel.

Les doctorant.es recruté.es seront salarié.es du CNRS et devront nécessairement être rattaché.es à une unité CNRS. Le contrat doit être basé en France. Des partenaires étrangers peuvent être impliqués, mais ne pourront pas co-diriger la thèse.

Critères d'évaluation

Les projets de contrats doctoraux seront, dans un premier temps, examinés par le Comité de Direction de CNRS biologie, puis par les membres de la Cellule Santé, relevant d'au moins deux instituts différents. Les porteurs et porteuses de projet seront individuellement contacté.es à l'issue du processus d'évaluation, soit fin Avril.

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- Excellence scientifique,
- Caractère interdisciplinaire et innovant du sujet,
- Faisabilité : moyens et environnement fournis au doctorant ou à la doctorante,
- Capacités d'encadrement des directeurs/directrices.

De plus, les porteurs/porteuses de projet devront justifier :

- De la disponibilité des données de santé dès les premiers mois de la thèse lorsque les projets nécessitent l'accès à de telles données,
- Des autorisations nécessaires pour les projets requérant des autorisations spécifiques (à fournir avec le dossier)